

2VAO

**Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 111 Chemin de Jaumard
83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES**

RCS TOULON 878 063 163

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 5 JANVIER 2026

Le soussigné, Monsieur Bertrand CELMA, demeurant 14 Allée du Val Doux 83000 TOULON, cogérant de la société 2VAO, société civile immobilière au capital de 100 euros, divisé en 100 parts de 1 euro chacune,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Et exposé que la société est propriétaire de locaux à SAINT-CYR SUR MER,

Décide :

- De transférer le siège social du 111 Chemin de Jaumard 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES au 192 Contre-allée du Rigaudon Espace Triangle ZAC des Pradeaux RD 559 83270 SAINT-CYR SUR MER, à compter du 1^{er} janvier 2026, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,
- Et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé 192 Contre-allée du Rigaudon Espace Triangle ZAC des Pradeaux RD 559 83270 SAINT-CYR SUR MER.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le cogérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Bertrand CELMA
Cogérant